

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

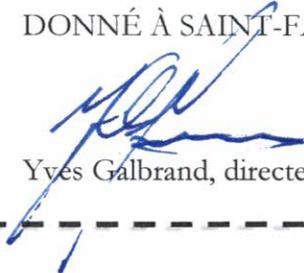
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 476 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN DE MODIFIER LES HAUTEURS DE BÂTIMENT PRINCIPAL DANS CERTAINES ZONES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une session tenue le 12 août 2024, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202408-018, le premier projet de règlement numéro 573-P1 intitulé : « 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les hauteurs de bâtiment principal dans certaines zones »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 septembre à compter de 18h00**, à la salle du Conseil Municipal, situé au 20-A, 7^e Avenue, à Saint-Fabien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 573, modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les hauteurs de bâtiment principal dans certaines zones
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le règlement concerne l'ensemble de la municipalité.

Le règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

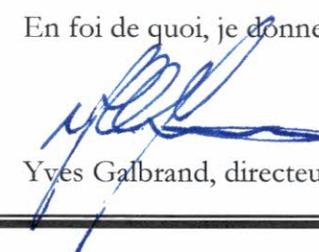
DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 26^e JOUR D'AOUT 2024


Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 26 août 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour d'août 2024


Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier